

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS**  
**M.R.C. DE L'ÎLE-D'ORLÉANS**

**PROCÈS-VERBAL**

À la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, tenue le lundi 10 septembre 2018 à 20 h à la salle du conseil, située dans le local 216 du centre le Sillon, 3491, chemin Royal, étaient présents les membres du Conseil : Maude Nadeau, Lauréanne Dion, Patrick Morin, Gaston Beaucage et Dominique Labbé sous la présidence de la mairesse, Lina Labbé.

Est également présent Marco Langlois, directeur général/secrétaire-trésorier.

**ORDRE DU JOUR**

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
2. Adoption du procès-verbal du 1<sup>er</sup> août 2018 ;
3. Suivi du procès-verbal ;
4. Correspondance ;
5. Adoption des dépenses ;
6. Résolution - Changement de date de la séance ordinaire d'octobre 2018 ;
7. Résolution - Embauche d'adjoints à l'employé municipal ;
8. Résolution - Entente hors cour dossier Presbytère ;
9. Résolution - Inscription formation ADMQ 24 octobre 2018 ;
10. Résolution - Déploiement réseau WiFi secteur village ;
11. Résolution - Programmation de travaux finale. (Programme de transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec pour les années 2014-2018) ;
12. Résolution – Permission de voirie route d'Argentenay ;
13. Résolution – Travaux de réparation citerne Argentenay ;
14. Varia
  - a) M.R.C. ;
  - b) Rapports des activités des élus ;
15. Période de questions ;
16. Levée de la séance.

**Ouverture de la séance**

La mairesse constate le quorum et souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux citoyens présents à la séance.

*018-080*

Item 1 **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté sur proposition de Dominique Labbé avec l'appui de Patrick Morin.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

*018-081*

Item 2 **Adoption du procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> août 2018**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> août est adopté sur proposition de Lauréanne Dion avec l'appui de Maude Nadeau.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents

Item 3 **Suivi du procès-verbal**

Item 4 **Correspondance**

*018-082*

Item 5 **Adoption des dépenses et autorisation de paiement des comptes**

**Attendu que** le directeur général/secrétaire-trésorier a informé les membres du Conseil municipal sur l'état des dépenses effectuées et sur la liste des comptes à payer ;

**Attendu que** ces informations couvrent la période depuis la séance du 1<sup>er</sup> août 2018 jusqu'à la séance prévue en octobre 2018 ;

**Attendu que** la gestion des finances municipales est soumise aux règles établies par le règlement numéro 07-059 ;

**En conséquence,**

Sur proposition de Gaston Beaucage, avec l'appui de Maude Nadeau,

**Il est résolu**

**Que** les dépenses effectuées pour la somme de 136 778,85 \$ soient acceptées ;

**Que** le paiement des comptes pour la somme de 51 513,71 \$ soit autorisé ;

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Je soussigné certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites précédemment.

Marco Langlois, g.m.a.

Directeur général/secrétaire-trésorier

*018-083*

**Item 6 Résolution – Report de la séance ordinaire d'octobre 2018**

**Attendu que** l'horaire des séances ordinaires adopté par la résolution numéro 017-130 prévoyait une séance ordinaire le lundi 1<sup>er</sup> octobre 2018 ;

**Attendu que** l'utilisation de la salle du conseil pour la tenue des élections provinciales crée un conflit d'horaire ;

**Attendu que** pour modifier une date prévue à l'horaire de ses séances ordinaires, le Conseil municipal doit adopter une résolution et ensuite publier un avis public faisant état du changement ;

**En conséquence,**

Sur proposition de Patrick Morin, avec l'appui de Gaston Beaucage

**Il est résolu**

**Que** la séance ordinaire prévue le lundi 1<sup>er</sup> octobre 2018 soit reportée au mardi 2 octobre 2018 à 20 h à la salle du conseil, située dans le local 216 du centre le Sillon, 3491, chemin Royal ;

**Qu'**un avis public informant les citoyens de cette modification soit publié aux endroits habituels sur le territoire de la Municipalité, dans le journal Autour de l'Île et sur le site Internet municipal ;

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

*018-084*

**Item 7 Résolution - Embauche d'adjoints à l'employé municipal**

**Attendu que** la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans veut s'assurer que l'employé municipal en poste puisse obtenir de l'aide ou un remplaçant au besoin pour réaliser son travail ;

**Attendu que** pour s'en assurer il convient de procéder à l'embauche de personne intéressée ;

**Attendu que** deux personnes sont prêtes à accepter les conditions offertes par la Municipalité ;

**En conséquence,**

Sur proposition de Dominique Labbé, avec l'appui de Maude Nadeau

**Il est résolu**

**Que** Monsieur Gilles Lessard et Monsieur Mario Gagné soient embauchés au poste d'adjoint à l'employé municipal ;

**Que** ces postes sont à temps partiel sur appel selon les besoins et les disponibilités ;

**Que** le traitement accordé à Monsieur Lessard et Monsieur Gagné soit établi selon l'échelle salariale appliquée par la Municipalité.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

*018-085*

Item 8 **Résolution - Entente hors cour dossier Presbytère**

**Attendu que** la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans a porté les lots suivants (192-28, 192-29, 192-30, 192-31, 192-32) au rôle d'évaluation lors du dépôt du rôle triennal 2016-2017-2018 à l'automne 2015 ;

**Attendu que** la Fabrique Sainte-Trinité d'Orléans (depuis devenu la Fabrique de la Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans) a contesté ces 5 inscriptions devant le Tribunal administratif du Québec (TAQ) ;

**Attendu que** des discussions en vue d'un règlement hors cour ont eu lieu entre les parties dans l'un de ces dossiers ; en l'occurrence, celui du Presbytère (192-28) ;

**Attendu qu'**une partie du Presbytère est utilisée à des fins commerciales par la Chocolaterie de l'Île d'Orléans ;

**Attendu que** la Fabrique Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans reconnaît et accepte que la partie de l'immeuble utilisée par la Chocolaterie soit portée au rôle d'évaluation et taxée en conséquence ;

**Attendu** les recommandations de l'évaluateur et du procureur de la Municipalité ;

**En conséquence,**

Sur proposition de Gaston Beaucage, avec l'appui de Maude Nadeau

**Il est résolu**

**Que** la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans accepte les termes de l'entente hors cour avec la Fabrique de la Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans en vertu de laquelle la portion de l'immeuble sis sur le lot 192-28 (Presbytère) utilisée par la Chocolaterie de l'Île d'Orléans demeure inscrite au rôle d'évaluation et soit taxée par la Municipalité selon la réglementation en vigueur.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

*018-086*

**Item 9 Résolution - Inscription formation ADMQ 24 octobre 2018**

Sur proposition de Lauréanne Dion, avec l'appui de Patrick Morin il est résolu que soit autorisée l'inscription de Monsieur Marco Langlois, directeur général/secrétaire-trésorier au perfectionnement en salle ayant pour titre : « Les contrats municipaux dans la foulée de l'adoption des PL 122, 155 et 108 donné à Québec le 24 octobre 2018 au coût de 307 \$ plus taxes.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

*018-087*

**Item 10 Résolution - Déploiement réseau WiFi secteur village**

**Attendu que** la Municipalité offre un accès WiFi dans le secteur du centre le Sillon depuis quelques années ;

**Attendu que** le réaménagement des bureaux de la Municipalité a grandement réduit la portée de ce service ;

**Attendu que** la mise en place d'un véritable service d'accès WiFi accessible à l'intérieur et aux alentours du centre communautaire le Sillon est un service qui sera apprécié et utile à tous ;

**Attendu que** pour cette mise en place il est requis de donner un contrat à une firme spécialisée en la matière ;

**Attendu que** la politique de gestion contractuelle de la Municipalité permet d'octroyer un contrat de gré à gré pour ce projet ;

**En conséquence,**

Sur proposition de Maude Nadeau, avec l'appui de Gaston Beaucage

## **Il est résolu**

**Que** la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans accepte les termes de l'entente proposée par MS Solutions Équipements Inc. Pour l'implantation du réseau WiFi pour la somme de 3 003,17 \$ plus taxes ;

**Que** cette somme soit financée à même l'enveloppe locale du Fonds de développement du territoire impartie à la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans selon les proportions établies au programme.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

*018-088*

Item 11 **Résolution - Programmation de travaux finale. (Programme de transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec pour les années 2014-2018)**

**Attendu que** la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018* ;

**Attendu que** la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

**En conséquence,**

Sur proposition de Patrick Morin, avec l'appui de Lauréanne Dion

## **Il est résolu**

**Que** la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

**Que** la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;

**Que** la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation finale de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

**Que** la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;

**Que** la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

**Que** la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

*018-089*

**Item 12 Résolution - Permission de voirie route d'Argentenay**

**Attendu** la demande du propriétaire du lot 181-P de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans d'élargir l'entrée située du côté nord de la route d'Argentenay donnant accès à sa propriété ;

**Attendu que** le propriétaire accepte de réaliser cet aménagement selon les normes établies par la Municipalité ;

**Attendu que** le propriétaire est d'accord pour assumer tous les frais que pourrait causer cet aménagement soit pour le nettoyage ou le déglacage ;

**En conséquence,**

Sur proposition de Dominique Labbé, avec l'appui de Patrick Morin

**Il est résolu**

**Que** la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans autorise le propriétaire du lot 181-P de la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans à élargir

l'entrée située du côté nord de la route d'Argentenay donnant accès à sa propriété ;

**Que** le propriétaire signifie par écrit son acceptation des conditions fixées par la présente résolution avant de réaliser ses travaux.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

*018-090*

#### Item 13 **Résolution - Travaux de réparation citerne Argentenay**

**Attendu que** les services de protection incendie de la Municipalité ont émis un avis selon lequel le lac servant de source d'eau à la borne-fontaine située sur la route d'Argentenay est obstrué par un énorme surplus d'algues qui empêchent la prise d'eau et endommagent les équipements ;

**Attendu qu'**en raison de ce fait les services SSI ont informé la Municipalité qu'il n'utiliserait plus ce point d'eau tant et aussi longtemps que le problème ne serait pas réglé ;

**Attendu que** les obligations du schéma de couverture incendie de la Municipalité imposent que ce point d'eau soit accessible ;

**En conséquence,**

Sur proposition de Gaston Beaucage, avec l'appui de Maude Nadeau

**Il est résolu**

**Que** la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans confie à Monsieur Richard Boily et à l'entreprise Gosselin et Tremblay inc. la tâche de libérer le lac des algues présentes et d'ainsi rétablir le bon fonctionnement du point d'eau dans les plus brefs délais ;

**Que** les déboursées nécessaires à cette opération soient vérifiées par Monsieur Marco Langlois directeur-général/secrétaire-trésorier qui en fera rapport au conseil dès que les travaux seront terminés.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Item 14 **Varia**

- a) M.R.C. ;
- b) Rapports des activités des élus ;



Item 15 **Période de questions**

Selon les règles de régie interne du Conseil municipal, la période de questions débute à 20 h 45 et se termine à 23 h 10 pour un total de 2 h 25 minutes.

*018-091*

Item 16 **Levée de la séance**

La séance est levée à 23 h 10 sur proposition de Lauréanne Dion avec l'appui de Patrick Morin.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

\* En signant le présent procès-verbal, la mairesse reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y figurant.